

» doresnavant user pour réprimer l'audace et insolence insupportable de
 » l'ennemy; vous assurant, mon cousin, que si vostre commodité
 » pouvoit permettre de faire un voiage en ceste ville, me semble, sous
 » vostre prudent advis, que les affaires se pourroient beaucoup mieux et
 » plus facilement achemyner, au gré et contentement de l'un et de
 » l'autre... surtout, mon cousin, je desire que nous ayons bonne intel-
 » ligence et correspondance ensemble, afin que marchant d'un mesme
 » pied et zèle, nous ostions à l'ennemy toute l'espérance qu'il a fondée
 » sur la division qu'il tâche par tous subtils moyens et inventions de
 » faire naistre entre nous, laquelle, si ainsy estoit, ne sçaurait apporter
 » que l'entière ruine et subversion de tout ce pauvre pays, la conser-
 » vation et salut duquel dépend, après Dieu, de nostre mutuelle intelli-
 » gence, très parfaite union et vraye concorde; de quoy nous pourrions
 » amplement traiter et discourir, et plus en présence que par nulle aultre
 » voye; ce que, comme dict est, je remettrai à vostre très saige et pru-
 » dent advis, etc.

» Vostre bien bon cousin,

» FRANÇOYS. »

§ 6.

Promesse faite par le duc d'Anjou à Guillaume de Nassau. 18 août 1578.
 (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3.277, f° 65.)

« Nous, François, fils de France, frère unique du roy, duc d'Anjou et
 » d'Alençon, en satisfaisant à la promesse faite par nostre cher et bien-
 » aimé le sieur de Bussi, premier gentilhomme de nostre chambre, à
 » monsieur le prince d'Orange, du 9 aoust dernier, promettons, avant
 » que le traité encommencé entre nous et les sieurs des estats des Pays-
 » Bas se parface et conclue, que nous n'entreprendrons aucune chose et
 » nous opposerons à ce qu'on entreprenne contre ledit sieur prince, ny
 » autres faisant profession de la religion réformée, à cause de ladite reli-
 » gion, ainsi que nous nous emploierons pour les maintenir éga-
 » lement comme ceux qui font profession de la religion catholique
 » romaine; comme aussi ledit sieur s'emploiera à ce qu'il ne soit fait
 » aucune violence par ceux de la religion réformée contre ceux qui font
 » profession de ladite religion catholique romaine; faisant promesse,

» advenant que les estats généraux de ces pays ordonnent qu'en quelques
 » provinces de ce pais soit permis l'exercice libre de la religion réformée,
 » nous nous emploierons à ce que les autres provinces qui, pour cer-
 » taines raisons, n'auroient pu recevoir ladite religion, ne se séparent et
 » disjoignent des autres provinces pour cest effect ; au contraire procure-
 » rons et emploierons nostre autorité à ce que toutes les provinces de ces
 » pais se tiendront jointes et unies comme olles ont esté par cy-devant
 » et premièrement ; en quelque état de prééminence que nous puissions
 » parvenir, nous emploierons nostre autorité et moyens pour retirer le
 » comte de Buren, fils dudit sieur prince, de la captivité en laquelle il
 » est détenu, en Espagne, contre les droits et privilèges de Brabant, en
 » le remettant en sa pleine liberté. Et pour confirmation de ce que des-
 » sus, avons escript et signé ces présentes de nostre main et scellées
 » de nos armes.

» Donné à Mons, le 18^e jour d'août 1578.

» FRANÇOIS. »

XIV

§ 1.

Dépêche de Bellièvre au duc d'Anjou. 17 août 1578.

(Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3,277, f^o 61.)

« Monseigneur, estant venu en ceste ville d'Anvers pour satisfaire à
 » vostre commandement, le premier propos qui m'a esté dit par M. le
 » prince d'Orange a esté que arrivèrent, devant hier au soir, en ceste
 » ville d'Anvers, deux députés de Flandre quy luy rapportèrent que
 » M. de Lamotte, gouverneur de Gravelines, avoit prié ceux de Flandre
 » luy envoyer de leur part deux personages auxquels ils eussent fiance ;
 » ce qu'ils firent. Leditsieur de Lamotte leur dit que vous, monseigneur,
 » luy aviez par deux fois envoyé un nommé sieur d'Alfèran, qui
 » luy avoit monstré, de vostre part, comme ces pais sont perdus pour le
 » roy d'Espagne, et que, s'ils ne tombent entre vos mains, ils seront
 » dominés par un ennemi de la foy catholique ; que nous estiés icy venu
 » avec forces suffisantes pour vous en faire seigneur ; que vous aviez pour